



Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est
sur le dossier relatif à la Zone d'Aménagement Concertée des Deux Rives à Strasbourg**

n° portail pétitionnaire : 004245 / AP

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier concernant la Zone d'Aménagement Concertée des Deux Rives à Strasbourg, reçu le 21/07/2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai de deux mois prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement pour les avis projets.

Cette information sur l'absence d'avis est à porter à la connaissance du public lors de la consultation du public. Elle figure sur le [portail de l'évaluation environnementale](#).

Fait à Metz, le 22/09/2025

Le Président de la Mission Régionale
d'Autorité environnementale,



Jérôme GURICI